

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE CANDIDATURE À
L'APPEL À PROJETS DE LA DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA
FORÊT « SOUTIEN À LA STRUCTURATION DES
PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX DE
NIVEAU 2 »**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération n°99 du conseil communautaire du 9 janvier 2020 portant élection de Monsieur Xavier BONNEFONT en qualité de Président de GrandAngoulême,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attribution du conseil au Président,

Vu, l'arrêté de Monsieur le Président subdélégant à Monsieur Vincent YOU, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

Article 1er : Est autorisé le dépôt de la candidature de GrandAngoulême à l'appel à candidatures lancé par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Nouvelle-Aquitaine « Soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux de niveau 2 », ainsi que la signature des documents afférents.

Article 2 : En cas d'issue favorable, des subventions seront sollicitées auprès de la DRAAF après autorisation du bureau communautaire, titulaire de cette attribution par délégation du conseil communautaire.

Article 3 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 21/11/2024
Pour le Président,
Le vice-président,


Vincent YOU

Reçu en Préfecture

le : **26 NOV. 2024**

Affiché ou notifié

le :

26 NOV. 2024